

RÈGLEMENT 2012

Art. 1 - Organisation

L'association «Trail du Galibier», en collaboration avec la commune de Valloire, organise le dimanche 19 août 2012 le «Trail Valloire Galibier», le «Trail des Aiguilles» et le challenge Philippe BARBAROT, compétitions de course à pied en montagne (Trails) ouvertes aux hommes et aux femmes âgé(e)s de plus de 20 ans pour le «Trail Valloire Galibier» et de plus de 18 ans pour le «Trail des Aiguilles» et le challenge BARBAROT, licencié(e)s ou non.

Art. 2 - Conditions d'admission

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées de la photocopie d'une licence sportive en cours de validité ou, pour les non-licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en montagne, en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course ou de sa photocopie certifiée conforme. Les photocopies seront conservées par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents il ne sera pas remis de dossard. *Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.*

Art. 3 - Inscriptions

Le prix de l'inscription pour chacune des courses est fixé à 25€ (35€ pour le binôme) jusqu'au 14 juillet 2012, il passe ensuite à 35€ (45€ pour le binôme). L'organisation reverse 1 € par dossard à l'association «Enfance Espérance». Les règlements sont à libeller à l'ordre de «Trail du Galibier». Les bulletins d'inscription pourront être envoyés ou remis à l'office du tourisme de Valloire, route des grandes Alpes 73450 Valloire tel. : 0479590396, ou à la boutique Activasport Chambéry tel. : 0479659174 - infos. Sur www.activasport.fr rubrique course. *Les inscriptions peuvent aussi se faire en ligne sur le site active.com*

Art. 4 - Les parcours

Deux épreuves sont proposées sur deux parcours distincts:

Trail Valloire Galibier

Ouvert aux coureurs en individuel. Départ (7h00) et arrivée à Valloire via : le plan d'Orient, le col des Rochilles, le col des Cerces, le col du Galibier, la table d'orientation du Galibier, les gypsières, la vallée de la Lauzette, Bonnenuit. Distance 41kms. D+ / D- : 3315m.

Trail des Aiguilles

Ouvert aux coureurs en individuel. Départ (9h.) et arrivée à Valloire. Distance 19,5kms. D+ / D- : 1642m.

Challenge Philippe BARBAROT

Sur l'itinéraire du «Trail des Aiguilles», par équipes de deux coureurs (binômes). Les barrières horaires sont identiques et le temps pris en compte est celui du deuxième équipier.

Attention : Les parcours sont indicatifs, ils peuvent être modifiés à tous moments, y compris en cours d'épreuve, pour des raisons de sécurité, de météo, ou pour toute autre raison laissée à la discrétion des organisateurs.

Équipement obligatoire : réserve d'eau, coupe-vent, sifflet. Sont vivement conseillés : couverture de survie, bonnet, gants, bâton(s) de marche, fixés sur le sac sur les 2 premiers kms.

Les concurrents doivent être en mesure d'évoluer en totale autonomie sur l'ensemble du parcours.

Art. 5 - Remise des dossards

Les dernières inscriptions, dans la mesure des dossards disponibles, ainsi que le retrait des dossards auront lieu :

- Le samedi 18 août de 15h. à 19h. Sous le chapiteau dressé sur l'aire d'arrivée, à Valloire.

- Le dimanche 19 août de 5h00 à 6h30 pour le «Trail Valloire Galibier» et de 7h. à 8h30 pour le «Trail du Télégraphe» et le challenge Philippe BARBAROT, au même endroit.

Le nombre d'inscrits est limité à 400.

Art. 6 - Assistance

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité, seront installés le long du parcours, à Valloire, Bonnenuit, aux Rochilles, au col du Galibier.

Art. 7 - Barrières horaires

Trail Valloire Galibier : Les Rochilles :Les Mottets :, Col du Galibier :

Trail des Aiguilles et challenge Philippe BARBAROT : Les Verneys :

Tout concurrent n'étant pas passé aux heures et lieux indiqués ne sera pas classé, il devra rendre son dossard et sa puce de chronométrage au contrôleur présent au point de passage. Les concurrents qui voudront continuer sur le parcours au delà de ces délais ne pourront plus compter sur l'appui des postes de contrôle et de l'organisation de l'épreuve.

Art. 8 - Sécurité

La sécurité sera assurée par des postes de secours fixes et mobiles composés de secouristes et / ou de sapeurs pompiers. Un médecin urgentiste sera présent sur le parcours. Chaque contrôle est équipé de radios et de téléphones portables en relation avec les secours. Le parcours est balisé et fléché. Des serre-files à pied assureront également la sécurité et le démontage du balisage. Chaque concurrent est tenu de porter aide et assistance à un concurrent en difficulté.

Art. 9 - Couverture photographique et audiovisuelle

Les concurrents, du simple fait de leur engagement, autorisent l'organisation à utiliser toute photo ou image concernant l'événement, dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art. 10 - Météo

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier la course (y compris durant le déroulement de celle-ci).

Art. 11 - Récompenses

Un tee-shirt technique et un repas seront offerts à chaque participant. Récompenses au classement «scratch», aux trois premiers de chaque catégorie : seniors, masters 1 2 3 4 hommes et femmes, sur les deux parcours, le challenge aura, lui, uniquement, un classement «scratch» hommes, femmes et mixte.

Les remises des prix auront lieu à : 15h pour le «Trail des Aiguilles» et le challenge Philippe BARBAROT et à 17h pour le «Trail Valloire Galibier», ces horaires pourront être modifiés par les organisateurs en fonction du nombre de concurrents parvenus à l'arrivée à l'heure prévue.

Art. 12 - Élimination

Les concurrents pourront être éliminés pour absence de dossard, falsification du dossard, non passage à un poste de contrôle, dépassement des temps autorisés par les barrières horaires, pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritus, sentiers coupés etc...), refus de se faire examiner par un médecin, non assistance à un concurrent suite à une défaillance. Toute personne souhaitant faire une réclamation, devra le faire oralement au 1er poste de contrôle rencontré et par écrit, à l'arrivée, auprès du directeur de la course.

Art. 13 - conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs concernant tout accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 14 - Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile individuelle accident, souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Art. 15 - Annulation

Sur présentation expresse d'un certificat médical, au moins 8 jours avant l'épreuve, un remboursement d'inscription pourra être fait. Aucune autre demande de remboursement quelle qu'en soit la raison ne sera prise en considération.

Pour nous contacter :

traildugalibier.com / jean-louis.martin19@orange.fr

Office du tourisme de Valloire : 04 79 59 03 96